

PROCES-VERBAL SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le 20 mars à dix-huit heures et trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mr Le Maire, Yannick TONON.

Présent(e)s : ALVAREZ Guy, BERNARD Nathalie, CLERC Bérengère, CLERC Stéphane, DELCLOS Abdon, GUIGNARD Marina, LACAZE Thomas, PASQUIER Coralie, ROSE Mélissa, TONON Yannick

Absent(e)s représenté(e)s : GESLIN Bruno donne procuration à CLERC Bérengère

Absent(e) :

Secrétaire de séance : LACAZE Thomas

Ordre du jour du vendredi 20 mars 2026 à 18h30

- L'élection du maire
- La détermination du nombre d'adjoints par le conseil municipal
- L'élection des adjoints
- Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local (cf. article L.1111-12 du CGCT)
- L'approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal établi avant le renouvellement général
- Délégations consenties par le conseil municipal au maire.
- Délibération fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux.
- Désignation des commissions communales et leurs membres.
- Désignation de la commission communale des impôts directs (CCID).
- Désignation de la commission de contrôle des listes électorales.
- Désignation de la commission d'appel d'offre.
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs.
- Proposition de vote d'une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie au SDET.
- Questions diverses.

Le conseil municipal élit le maire sous la présidence du conseiller municipal le plus âgé, Stéphane CLERC. Une fois élu, le maire prend la présidence de la séance et propose de fixer à trois le nombre d'adjoints ; proposition acceptée par le conseil. Celui-ci procède ensuite à l'élection des adjoints, conformément aux règles en vigueur.

Lors des élections, Yannick TONON est élu maire dès le premier tour à l'unanimité, avec 11 voix sur 11. Les trois adjoints — Marina GUIGNARD, Stéphane CLERC et Mélissa ROSE — sont également élus au premier tour, obtenant chacun 10 voix sur 11, avec un bulletin nul.

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**FEUILLE DE PROCLAMATION**
Annexée au procès-verbal de l'élection**NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS**

(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M	TONON Yannick.....	30/04/1987	Maire	146.....
Mme	GUIGNARD Marina.....	16/05/1990	Premier adjoint	146.....
M	CLERC Stéphane.....	30/08/1962	Deuxième adjoint	146.....
Mme	ROSE Mélissa.....	26/08/1988	Troisième adjoint	146.....
M	ALVAREZ Guy.....	30/07/1963	Conseiller Municipal	146.....
Mme	BERNARD Nathalie.....	26/05/1966	Conseiller Municipal	146.....
Mme	CLERC Bérengère.....	05/12/1968	Conseiller Municipal	146.....
M	GESLIN Bruno.....	20/02/1970	Conseiller Municipal	146.....
Mme	PASQUIER Coralie.....	16/02/1981	Conseiller Municipal	146.....
M	DELGLOS Abdou.....	14/08/1983	Conseiller Municipal	146.....
M	LACAZE Thomas.....	07/11/1992	Conseiller Municipal	146.....

Le maire procède à la lecture de la charte de l'élu local et en remet une copie aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions légales, afin de rappeler les principes et obligations qui encadrent l'exercice de leurs fonctions.

Le conseil municipal procède à l'approbation du dernier procès-verbal, établi lors de la séance du 26 janvier 2026, tenue avant le renouvellement général.

Le Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2026 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Délégations consenties par le conseil municipal au maire.**

Le maire rappelle que le code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de lui déléguer certaines de ses compétences pendant la durée de son mandat. Après délibération, le conseil municipal décide de lui accorder les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée à 10 000 € par sinistre ;
 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000€
 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- **Délibération fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.**

Le conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire, des adjointes et des conseillers municipaux, conformément aux dispositions légales en vigueur et en tenant compte de la population de la commune. Les taux sont arrêtés à 25,25 % pour le maire, 7,30 % pour chacun des trois adjointes et 1,95 % pour chaque conseiller municipal.

Ces indemnités respectent l'enveloppe budgétaire autorisée soit 2 497,98€. Elles seront revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice de la fonction publique et versées mensuellement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Désignation des commissions communales et leurs membres.**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de désigner les différentes Commissions Communales et leurs membres en précisant que Monsieur Le Maire sera président de chacune d'elles, il propose :

Commission travaux, routes et chemins, environnement et sécurité :

Rapporteur : ALVAREZ Guy

Membre : DELCLOS Abdon

Membre : LACAZE Thomas

Commission associations, événements culture et salles :

Rapporteur : PASQUIER Coralie

Membre : GESLIN Bruno

Membre : ROSE Mélissa

Membre : CLERC Bérengère

Membre : DELCLOS Abdon

Commission communication tourisme et archives :

Rapporteur : ROSE Mélissa

Membre : CLERC Stéphane

Commission affaires scolaires et jeunesse :

Rapporteur : CLERC Bérengère

Membre : GUIGNARD Marina

Commission finance budget, service public et vie locale :

Rapporteur : GUIGNARD Marina

Membre : BERNARD Nathalie

Membre : CLERC Stéphane

▪ **Désignation de la commission communale des impôts directs (CCID).**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la commission communale des impôts directs.

Président de la commission : Yannick TONON

Délégué titulaire :

- 1 DECISY Malvina
- 2 GUIGNARD Marina
- 3 BERNARD Nathalie
- 4 CLERC Stéphane
- 5 PASQUIER Coralie
- 6 DELCLOS Abdon

Délégué suppléant :

- 1 POQUET Cyrille
- 2 CLERC Bérengère
- 3 LACAZE Thomas
- 4 GESLIN Bruno
- 5 ROSE Mélissa
- 6 ALVAREZ Guy

▪ **Désignation de la commission de contrôle des listes électorales.**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la commission de contrôle des listes électorales.

- Délégué de l'administration auprès de la Préfecture (Préfecture du Tarn) : DECISY Malvina
- Délégué auprès du TGI (Tribunal de Grande Instance de Castres) : AZEMA Christine
- Conseillé municipal (Conseil Municipal) : ALVAREZ Guy

- Délégué suppléant de l'administration auprès de la Préfecture (Préfecture du Tarn) : BERNA Martine
- Délégué suppléant auprès du TGI (Tribunal de Grande Instance de Castres) : POQUET Cyrille
- Conseillé municipal suppléant (Conseil Municipal) : BERNARD Nathalie

▪ **Désignation de la commission d'appel d'offre.**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la commission d'appel d'offre.

Président de la commission : Yannick TONON

Membres titulaires :

- 1 GUIGNARD Marina
- 2 CLERC Stéphane
- 3 ROSE Mélissa

Membres suppléants :

- 1 ALVAREZ Guy
- 2 DELCLOS Abdon
- 3 LACAZE Thomas

▪ **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs.**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de désigner les délégués dans les organismes extérieurs :

• **Désignation des représentants de la Commune auprès de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet (CACM)**

Délégué titulaire : TONON Yannick

Délégué suppléant : GUIGNARD Marina

• **Désignation des représentants de la Commune auprès du Syndicat Départemental Energie du Tarn (SDET)**

Délégué titulaire : LACAZE Thomas

Délégué titulaire : DELCLOS Abdon

• **Désignation des représentants de la Commune auprès du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL)**

Délégué titulaire : CLERC Bérengère

Délégué suppléant : ROSE Mélissa

• **Désignation des représentants de la Commune à la correspondance Défense Nationale**

Délégué titulaire : ALVAREZ Guy

Délégué suppléant : DELCLOS Abdon

Délégué suppléant : LACAZE Thomas

• **Désignation des représentants de la Commune à de la Sécurité**

Délégué titulaire : DELCLOS Abdon

Délégué suppléant : ALVAREZ Guy

• **Désignation des représentants de la Commune au Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Délégué titulaire : GUIGNARD Marina

Délégué suppléant : CLERC Stéphane

Délégué suppléant : PASQUIER Coralie

Délégué suppléant : ALVAREZ Guy

Délégué suppléant : ROSE Mélissa

Délégué suppléant : BERNARD Nathalie

Délégué suppléant : TONON Yannick

• **Désignation des représentants de la Commune auprès du réseau écoles rurales Vent d'Autan**

Délégué titulaire : CLERC Bérengère

Délégué suppléant : GUIGNARD Marina

• **Désignation des représentants de la Commune au Schéma Cohésion Territoriale**

Délégué titulaire : TONON Yannick

Délégué suppléant : GUIGNARD Marina

• **Désignation des représentants de la Commune auprès de Trifyl**

Délégué titulaire : PASQUIER Coralie

Délégué suppléant : ALVAREZ Guy

- **Désignation des représentants de la Commune auprès de Leader (Haute Terre d'OC à Brassac)**

Délégué titulaire : ROSE Mélissa

- **Désignation des représentants de la Commune auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes (S.M.A.E.P.)**

Délégué titulaire : TONON Yannick

Délégué suppléant : GUIGNARD Marina

- **Désignation des correspondants tempêtes auprès d'ENEDIS**

Délégué titulaire : LACAZE Thomas

Délégué suppléant : TONON Yannick

- **Désignation des délégués communes forestières**

Délégué titulaire : DELCLOS Abdon

Délégué suppléant : GUIGNARD Marina

- **Proposition de vote d'une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie au SDET.**

Le conseil municipal adopte une motion pour réaffirmer son attachement au maintien de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie au SDET. Il exprime son opposition à tout transfert de cette compétence qui remettrait en cause la gestion actuelle et la solidarité territoriale, notamment en zone rurale. Le conseil soutient la démarche du SDET et décide de transmettre cette position aux autorités compétentes.

Le Secrétaire de séance
Thomas LACAZE

Le Maire
Yannick TONON

La séance est levée à 20h45